

compte administratif 2017 et budget primitif 2018

rapport de présentation

Comme l'an dernier, mais avec 6 semaines d'avance sur le calendrier 2017, la clôture précoce des comptes de l'exercice, permise par un suivi rigoureux et régulier de l'exécution budgétaire tout au long de l'année, a permis de connaître très rapidement les résultats définitifs de 2017 et de voter compte de gestion de la receveuse, compte administratif du maire et budget primitif dès ce 12 février.

Le budget primitif méritera, cependant, d'être ajusté une fois connues les données non encore notifiées à la commune relatives à la fiscalité directe locale, à la dotation globale de fonctionnement et au fonds de solidarité de la région Ile-de-France.

Ce budget a été préparé depuis plusieurs semaines avec les services municipaux puis arbitré en commission des finances courant janvier. Il repose sur le même triptyque que celui mis en place en 2017, à savoir :

- une forte maîtrise des dépenses de gestion, tout en engageant l'évolution du fonctionnement des services à venir pour faire face au développement urbain de la commune, notamment du point de vue de la masse salariale
- une estimation raisonnable des ressources courantes escomptées, qui devrait accorder, en cours d'exercice, des marges de manœuvre supplémentaires pour financer des actions nouvelles ou faire face à des charges non prévisibles lors du vote du budget primitif
- un effort d'investissement soutenu mais restant soutenable tant pour les services opérationnels en charge de leur réalisation que pour les finances communales, notamment en matière d'endettement

Comme à l'accoutumée, le présent rapport met en perspective les données des comptes administratifs 2016 et 2017 et des budgets 2017 et 2018 pour éclairer l'assemblée délibérante sur les tendances lourdes des finances de la commune.

➤ **section de fonctionnement**

❖ **les charges**

L'exercice 2017 s'est traduit par une remarquable évolution nulle des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à celles constatées l'exercice précédent (5 903 k€ contre 5 899 k€).

Les charges générales (fluides et entretien du patrimoine immobilier et matériel) ont progressé de 4,3 % en 2017 (1 699 k€ contre 1 627 k€ en 2016), sous le double effet du renforcement des dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux (éclairage public et espaces verts + 101 k€ à 389 k€) et du développement de la programmation culturelle de la salle d'expression (45 k€). Les frais de fluides (eau, électricité, gaz, télécommunications - 12k€), de fonctionnement des services (petit matériel, fournitures de bureau - 20k€) et de communication (- 13 k€) ont été rationalisés.

Sur ce poste le budget primitif est prévu à hauteur de 2 141 k€ en 2018, contre 1 992 k€ au budget précédent et 1 699 k€ réalisés au compte administratif 2017. La majoration importante des crédits affectés aux prestations d'entretien de la voirie (suite au diagnostic voirie réalisé l'an dernier), de l'éclairage public et des espaces verts (deux marchés publics à relancer en 2018) à hauteur de 418 k€ (+150 k€ par rapport au budget 2017) motive cette progression.

Les frais de personnel ont atteint 2 133 k€ en 2017 à l'identique de l'exercice 2016 (2 131 k€). Les mesures nationales de revalorisation indiciaire et de parcours professionnels des personnels, ainsi que les charges d'heures supplémentaires, de rémunération des vacataires (logistique des manifestations municipales, gestion de la salle d'expression) et mise en place du complément indemnitaire annuel (part variable du RIFSEEP) ont été absorbées à coût constant grâce au départ non remplacé de plusieurs agents.

La masse salariale de l'exercice 2018 préfigure la densification à venir des services pour l'accueil des populations nouvelles. Trois recrutements (deux aux services techniques et un en mairie) et l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux vacataires et saisonniers de renfort des équipes ainsi qu'à la rémunération des heures supplémentaires du personnel (manifestations et spectacles de la salle de l'Atmosphère), impliquent une progression de 102 k€ du chapitre en 2018 (2 249 k€ contre 2 147 k€ prévus et 2 133 k€ consommés en 2017).

Les subventions et contingents versés aux organismes extérieurs (associations et syndicats intercommunaux) ont reculé de 12,1 % en 2017 (367 k€) sur l'exercice précédent (418 k€), essentiellement du fait de la disparition de la subvention versée jusque-là à l'office de tourisme (doublée à titre exceptionnel en 2016 pour 70 k€). La subvention annuelle de fonctionnement versée au CCAS (23 k€ + 4 k€ par rapport à 2016) et l'absence d'admission en non-valeur de créances communales (23 k€ en 2016) complètent la bonne tenue de ce chapitre budgétaire.

Au budget primitif, les subventions et contributions diverses du chapitre 65 (447 k€ proposés en 2018 pour 403 k€ prévus et 367 k€ réalisés en 2017) comprennent le renforcement de la subvention communale au CCAS (38 k€ contre 23 k€ en 2017) et l'effet en année pleine de la participation financière à l'école intercommunale de musique (+10 k€ à 18 k€). La liste des subventions accordées aux associations est annexée au document budgétaire pour valoir délibération d'octroi (cf. document annexé au présent rapport).

Les charges financières de la dette communale atteignent 154 k€ en 2017, contre 147 k€ l'année précédente, du fait de la mobilisation en mars du prêt de 1 600 k€ (à taux fixe de 1,75 % sur 20 ans) restant à réaliser sur le financement des investissements de l'année 2016.

En 2018, la charge de la dette décroît à l'aune de son vieillissement (143 k€ d'intérêts prévus en 2018 pour 154 k€ acquittés en 2017). Ce crédit afférent au stock de dette constaté en fin d'exercice est complété d'une enveloppe de 33 k€ mise en place au regard de l'emprunt potentiel acté pour le financement des investissements programmés (2 625 k€) et qui sera appelé en fonction de leur niveau de réalisation.

Les charges exceptionnelles sous le chapitre 67 sont restées, en 2017 (24 k€, dont les prix remis à divers bénéficiaires pour 4 k€ et 13 k€ de frais de sinistres subi par le patrimoine communal), en deçà de leur montant de 2016 (45 k€).

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2018 sont abondées à hauteur de 49 k€ afin de faire face, notamment, au coût de remise en état de la chaufferie des terrains de tennis récemment endommagée par un sinistre, avec une prise en charge totale ou partielle par l'assurance dommages de la commune.

La provision pour charges financières futures liées au développement urbain de la ville, prélevée sur l'attribution de compensation versée par l'agglomération, a été renouvelée en 2017 (1 223 k€) et une provision pour créances douteuses d'un montant de 19 k€ est également comptabilisée en complément de celle passée en 2016 pour la dette de monsieur LIEUVIN (134 k€).

Le prélèvement du FSRIF (283 k€), un crédit de dépenses imprévues de 100 k€, ainsi que la provision pour charges financières imputée sur l'attribution de compensation de VEA (1 223 k€) sont réinscrits au budget 2018.

Il convient de relever que le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 se révèle très satisfaisant (plus de 95 % contre moins de 85 % en 2016).

❖ *les produits*

Tout comme les charges, les produits réels de l'exercice 2017 (6 856 k€) sont restés très stables par rapport à ceux de l'exercice précédent (6 794 k€). L'évolution, certes positive, reste inférieure à 1,0 %.

Les produits des services publics municipaux ont, néanmoins cru de 5,0 % en 2017 (354 k€) sur 2016 (337 k€), sous l'effet de la bonne fréquentation des services périscolaires (+ 15 k€) et de l'ouverture de la salle d'expression (8 k€ de billetterie), et malgré un recul des entrées à la piscine (- 7 k€ à 46 k€).

Les ressources tirées de l'exploitation des services municipaux sont estimées à 320 k€ en 2018, contre 331 k€ prévus et 354 k€ réalisés en 2017. Une appréhension légèrement pessimiste de leur fréquentation, notamment pour la piscine estivale (35 k€ de recettes attendues pour 46 k€ encaissées en 2017), ainsi que les conséquences financières encore mal connues à ce jour de l'abandon des NAP à la rentrée 2018 justifient cette prudence. A noter que la billetterie de la salle de spectacles est prévue à hauteur de 14 k€.

La fiscalité directe locale croît de 2,0 % en 2017 (5 463 k€) par rapport à l'année précédente (5 356 k€). Des rôles d'imposition complémentaires perçus en cours d'année pour plus de 100 k€ explique cette embellie dans un contexte de maintien des taux des 3 taxes municipales. L'attribution de compensation de l'agglomération est restée figée à hauteur de 1 768 k€, malgré le transfert, en 2017, à l'intercommunalité des compétences « déchets ménagers » et « tourisme » dont le coût (100 k€) n'a pas encore fait l'objet d'une imputation sur la dotation communautaire versée à la commune.

Dans l'attente de la notification des bases fiscales par l'Etat, le budget 2018 prend en compte un produit d'impositions directes de 3 505 k€ à taux constants. L'attribution de compensation annuelle de Val d'Europe agglomération est positionnée à hauteur de 1 669 k€, en recul de 100 k€ sur 2017 (coût du transfert des compétences « déchets ménagers » et « tourisme » au 1^{er} janvier 2017, qui doit, en principe, être défalqué de cette AC). Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (90 k€ perçus en 2017) est revu à la baisse en 2018 (70 k€) eu égard au fait que la loi de finances pour 2018 intègre dorénavant ce fonds dans les variables d'ajustement des dotations versées aux collectivités locales. Au total, les ressources du chapitre « impôts et taxes » sont escomptées à hauteur de 5 281 k€ pour l'année (5 331 k€ prévus et 5 463 k€ réalisés en 2017).

Le chapitre 74 des dotations et subventions de fonctionnement recule fortement de 9,4 % en 2017 (850 k€) par rapport à 2016 (938 k€). La bonne tenue des subventions versées par les partenaires traditionnels de la commune (caisse d'allocations familiales pour les services périscolaires 99 k€ et conseil départemental pour l'école multisports, la programmation artistique et l'accompagnement du transport scolaire 8 k€), ne compensent pas la perte enregistrée sur la dotation globale de fonctionnement (- 83 k€ à 513 k€).

A noter également un recul de la participation financière versée par la commune de Vignely pour la scolarisation de ses enfants dans les écoles communales (- 11 k€ à 86 k€).

En 2018, les dotations et participations à recevoir (725 k€ prévus pour 813 k€ budgétés et 850 k€ réalisés en 2017) sont reconduites aux montants prévus l'an dernier pour la dotation globale de fonctionnement (513 k€) et en léger recul pour les subventions en provenance de la caisse d'allocations familiales (contrat enfance-jeunesse et fonds d'amorçage des NAP -14 k€ à 97 k€). Les subventions potentielles du département (organisation des Bucoliques, fonctionnement de l'école multisports, financement du salaire des accompagnateurs du transport scolaire, soit 8 k€ en 2017) ne sont pas inscrites dès le budget primitif et le seront en cours d'exercice, une fois officiellement actées par le partenaire. Le fonds départemental de péréquation des droits de mutation immobiliers (90 k€ de produits en 2017) est transféré sous le chapitre 73 en 2018.

Les loyers tirés de la location des biens immobiliers communaux (logements, local professionnel de l'auto-école et salles festives) progressent de 3,4 % en 2017 (73 k€ contre 71 k€ en 2016). Les produits exceptionnels se sont élevés au montant de 77 k€ en 2017 (74 k€ en 2016) et sont essentiellement constituées de dégrèvements sur dépenses des années précédentes (41 k€) et d'indemnités de sinistres subis par le patrimoine communal (5 k€).

Les produits tirés de la location de biens immobiliers et recettes exceptionnelles (indemnité d'assurance pour le sinistre de la chaufferie des courts de tennis) sont estimés à 87 k€ en 2018.

❖ **résultat, autofinancement et épargne**

L'autofinancement dégagé et consommé en 2017 atteint 1 043 k€ et se trouve constitué de l'amortissement des immobilisations, y compris la régularisation relative à l'ensemble des actifs mobiliers restant inscrit au bilan, et de la valeur nette comptable des actifs cédés (cessions foncières).

L'exercice 2017 se solde sur un résultat marginalement déficitaire de - 124 k€ (6 925 k€ de produits de l'année pour 7 049 k€ de charges) en raison d'une progression des dépenses légèrement plus rapide que celle des recettes.

Compte-tenu de l'excédent antérieur reporté des exercices précédents (1 581 k€), le solde global d'exploitation de l'année 2017 reste encore confortablement positif (+ 1 457 k€). Il sera affecté, pour partie au financement du solde négatif de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2017 (- 219 k€ en tenant compte des restes à réaliser), le solde (1 239 k€) étant reporté en ressources de la section de fonctionnement du budget 2018 où il constitue encore 16 % des produits estimés de l'année.

Le taux d'épargne de gestion s'affiche à 16,2 % en 2017. Celui de l'épargne brute atteint 13,9 %. L'épargne nette intégralement disponible après remboursement de l'annuité de la dette reste trop faible à 7,7 %.

Le prélèvement sur les ressources de l'exercice venant abonder le financement des dépenses d'investissement est prévu à concurrence de 1 030 k€ au budget 2018 (1 778 k€ en 2017), se décomposant en :

- l'autofinancement obligatoire issu de la dotation aux amortissements de immobilisations nette des reprises de subventions d'investissement au compte de résultat et du financement des travaux en régie (630 k€ contre 1 043 k€ en 2017)
- l'autofinancement complémentaire prévisionnel résultant de la différence entre les produits (dont le résultat antérieur reporté susmentionné) et les charges (400 k€ en 2018 contre 735 k€ en 2017)

La section de fonctionnement du budget primitif 2018 est, ainsi, proposée au montant de 7 769 k€ tant en charges qu'en produits (pour mémoire 8 040 k€ au BP 2017).

➤ **section d'investissement**

❖ **compte administratif 2017**

Les frais d'études préalables des futurs projets d'investissement se sont élevés à la somme de 147 k€, notamment pour le projet de port fluvial, le réseau de vidéoprotection, l'audit de la voirie communale et le skate park. 99 k€ de restes à réaliser sont reportés au budget primitif 2018 sur ce poste.

14 k€ ont été consacrés aux acquisitions foncières (propriété Mme COTTIN Les Lubies et terrain ministère du logement Haies Bouillés). Les restes à réaliser (terrains SAFER + propriété RUF rue des marais) sont de 68 k€.

La réfection d'un second terrain de tennis et des allées du parc du château ont mobilisé 58 k€ de crédits.

Les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti atteignent 1 005 k€, dont 78 k€ pour la tranche 2016 de l'ADAP (mairie et groupe scolaire), 63 k€ de travaux au groupe scolaire (notamment la réfection du préau financé par la dotation gros entretien de l'agglomération), 363 k€ pour la chaufferie biomasse de la ferme du couvent, 476 k€ au titre des opérations prévues au contrat régional (solde salle d'expression et démarrage du ravalement de la maison de maître à la ferme du couvent). Les restes à réaliser repris au budget 2018 (solde de la chaufferie biomasse et de la maison de maître) s'élèvent à 618 k€.

Le confortement de la voirie et des réseaux a capté 155 k€, dont 16 k€ pour l'éclairage public, 41 k€ pour le réseau incendie et 47 k€ pour les routes. 68 k€ de restes à réaliser sont enregistrés dans ce domaine (réfection passerelle piétonnière rue des marais et remboursement des débours de VEA pour l'aménagement de la sente de la glaise).

Les acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules pour les services municipaux ont atteint 280 k€, notamment pour l'équipement de la salle d'expression (111 k€), le passage au dispositif 0-phyto espaces verts (15 k€), la refonte de l'infrastructure informatique de la mairie (65 k€) et les écoles communales (18 k€).

Ces 2 134 k€ de dépenses d'investissement, majorées du déficit antérieur reporté (- 378 k€) pour un total de 2 513 k€ ont été financées par :

- un emprunt de 1 600 k€ contracté en mars 2017 à un taux de 1,75 %
- des subventions d'équipement (67 k€ dont 43 k€ du contrat régional, 17 k€ de dotation gros entretien de Val d'Europe agglomération et 6 k€ pour l'acquisition du matériel 0-phyto)
- le fonds de compensation de la TVA (101 k€)
- le produit de la taxe d'aménagement (69 k€)
- des cessions immobilières pour 22 k€ (terrains de la ZAC de Coupvray expropriés par l'EPA)

Les restes à réaliser de recettes repris au budget 2018 se chiffrent à la somme de 212 k€ (solde de subventions à percevoir au titre du contrat régional pour 117 k€, subvention départementale pour la maison de maître 61 k€, réserve parlementaire ADAP 2016 et chaufferie biomasse pour 19 k€)

L'autofinancement dégagé sur les ressources propres de la commune (amortissement des immobilisations diminué des reprises de subvention d'investissement au compte de résultat) a atteint 1 077 k€, soit près de 43 % des dépenses d'investissement.

En termes d'exécution budgétaire, l'exercice 2017 reste décevant avec un taux de réalisation d'à peine un tiers des crédits votés et un taux de consommation (tenant compte des restes à réaliser) qui dépasse difficilement les 50%.

❖ **budget primitif 2018**

Comme décidé au conseil municipal du 27 novembre 2017 (délibération 2017-86) les crédits d'investissement ouverts avant le vote du budget primitif 2018 sont obligatoirement repris à ce budget. Pour mémoire ils concernent les opérations suivantes pour un montant total de 1 168 k€ :

- études diverses (dont maîtrise d'œuvre communs du château)	100 k€
- aménagement d'un skate-park	180 k€
- aménagement jardin à la française parc du château	200 k€
- déploiement d'un réseau de vidéoprotection	563 k€
- travaux de voirie divers	100 k€
- matériels divers des services municipaux	25 k€

A ces emplois d'ores et déjà actés par anticipation ont été ajoutés les projets suivants après arbitrage de la commission municipale des finances :

- complément aménagement skate-park	80 k€
- mise aux normes et accessibilité divers bâtiments	368 k€
<i>dont ADAP 2017 et 2018</i>	170 k€
<i>dont sécurité incendie musée et gymnase</i>	44 k€
<i>dont acoustique salle de la ferme</i>	40 k€
<i>dont toitures terrasses groupe scolaire et parc des sports</i>	205 k€
- grosses réparations et valorisation du patrimoine	1 250 k€
<i>dont aménagement salle des écuries</i>	410 k€
<i>dont solde toiture des communs du château</i>	350 k€
<i>dont travaux complémentaires chaufferie biomasse</i>	53 k€
<i>dont mur d'enceinte grange aux dîmes</i>	255 k€
- travaux de voirie et réseaux divers	362 k€
<i>dont alignement rue des Tamaris</i>	50 k€
<i>dont signalétique d'information locale</i>	60 k€
<i>dont parking LEHOUX (partie)</i>	100 k€
<i>dont migration led éclairage public</i>	50 k€
<i>dont reprise voiries suite audit 2017</i>	100 k€
- équipement matériel des services municipaux	85 k€
<i>dont parc véhicules</i>	25 k€
<i>dont informatique et mobilier écoles</i>	8 k€

<i>dont équipement complémentaire salle Atmosphère</i>	25 k€
<i>dont matériel sportif gymnase</i>	15 k€

A ces investissements directs s'ajoute l'annuité de la dette en capital (513 k€ dont 462 k€ au titre de la dette existante et 51 k€ en cas de recours à l'emprunt en cours d'exercice).

Le financement de ces projets sera assuré de la manière suivante :

- dotations d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement)	237 k€
- subventions d'équipement	218 k€
<i>dont STIF pour mise aux normes PSH arrêt de bus ligne 6</i>	18 k€
<i>dont amendes de police parking LEHOUX</i>	17 k€
<i>dont fonds de concours VEA (toiture école + études halle sportive groupe scolaire 2)</i>	95 k€
<i>dont conseil régional pour toitures communs du château</i>	88 k€
- autofinancement net	1 030 k€
- emprunt prévisionnel	2 625 k€

Etant précisé que le besoin de financement des restes à réaliser reportés de l'exercice 2017 (212 k€ de recettes - 901 k€ de dépenses = - 689 k€) est couvert par le solde d'exécution de la section à la clôture de l'exercice (470 k€) et par l'affectation partielle du résultat 2017 en réserve de la section d'investissement (219 k€ sur les 1 457 k€ disponibles).

Au total, la section d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à la somme de 5 071 k€ en emplois et ressources (5 696 k€ au BP 2017).

➤ **l'endettement**

Compte-tenu de la mobilisation début 2017 de l'emprunt de 1 600 k€ restant à réaliser de l'exercice 2016, le stock de dette de la commune atteint 4 642 k€ au 31 décembre 2017, contre 3 470 k€ un an plus tôt.

Le poids de la dette par habitant s'élève en conséquence à 1 621 € en 2017 (1 315 € en 2016). Pour évaluer la capacité de la collectivité à y faire face, cette charge peut être mise en parallèle du produit fiscal perçu par habitant (1 265 € en 2017 et 1 313 € en 2016), ainsi que du potentiel fiscal par habitant (2 475 € en 2016) et du revenu par habitant (18 870 € en 2016).

Le taux d'endettement (capital restant dû au 1^{er} janvier rapporté aux produits réels de fonctionnement de l'année) ressort à 68 % à fin 2017 (51 % en 2016). Le taux moyen de la dette communale descend à 3,32 % en 2017 (4,23 % en 2016). La capacité de désendettement (capital restant dû au 31 décembre rapporté à l'épargne brute) est d'un peu moins de 5 ans en 2017, pour près de 4 années en 2016.

Il convient, enfin, de relever que, depuis 2016, la commune provisionne chaque année à titre prudentiel la majeure partie (1 223 k€ sur 1 769 k€) de l'attribution de compensation dérogatoire versée par l'agglomération en vue du remboursement de la dette future nécessaire au financement de la construction des équipements publics (groupes scolaires, gymnases, crèches, centres de loisirs,...) liés au développement urbain de Coupvray sur la période 2019/2025 (ZAC de Coupvray, des trois ormes et cents arpents) et pour lesquels les fonds de concours de VEA seront limités à 50 % maximum de leur coût.